

# NR21

## COMMUNIQUÉ BOURSIER DE NR21

### PUBLICATION DU RAPPORT SEMESTRIEL AU 30 SEPTEMBRE 2018 – POINT SUR LA SITUATION – REPRISE DES COTATIONS

Colombes, le 14 Janvier 2019

#### **1- Publication du rapport semestriel au 30 septembre 2018**

La société informe ce jour ses actionnaires avoir publié le 27 décembre 2018 sur son site Internet <http://www.nr21.eu/> et sur le site officiel <http://www.info-financiere.fr/> son rapport semestriel sur les comptes au 30 septembre 2018. Compte tenu de la résolution du plan de redressement et la mise en liquidation judiciaire en date du 08 aout 2018, par le Tribunal de Commerce de Nanterre de son unique filiale LTJ DIFFUSION, les comptes de cette dernière n'ont pu être produits. Dans ce cadre, la société NR21 n'est pas en mesure de publier des comptes consolidés et a publié des comptes sociaux revus par le commissaire aux comptes. L'information concernant la liquidation de la filiale a été intégrée dans l'annexe comptable.

#### **2- Point sur la situation**

La filiale LTJ DIFFUSION a été liquidée en date du 08 aout 2018 et un appel d'offres pour la reprise des actifs a été initié immédiatement après. En date du 04 octobre 2018, différents actifs ont été repris à la barre du Tribunal de Commerce de Nanterre. Cette liquidation n'entraîne pour NR21 aucun risque ou engagement.

Les titres LTJ DIFFUSION sont désormais provisionnés à 100% dans les comptes de la société.

La situation comptable au 30 septembre 2018 de NR21 présente un niveau de trésorerie de 67 933 € et un niveau de dettes qui s'élèvent à 36 068 €.

La situation est donc financièrement saine.

La société ne présente plus aucune activité à date.

# NR21

### 3- Reprise des cotations

La société NR21 cotée sur l'Euronext rappelle à ses actionnaires que le cours de l'action est suspendu depuis le 07 août 2017 dans l'attente de la publication d'information complémentaire relatif à un projet d'augmentation de capital.

La société informe ce jour ses actionnaires que le projet d'augmentation de capital préalablement envisagé et pour lequel des délégations avaient été adoptées lors de l'Assemblée Générale tenue le 31 mars 2017 n'a pas été mis en œuvre par le Conseil d'Administration de la société.

Dans ce cadre, la société a demandé la reprise des cotations qui sera effective dans les prochains jours. Une purge du carnet d'ordres sera préalablement effectuée par EURONEXT avant la reprise des cotations.

**Lionnel RAINFRAY**

